

Titulaire(s) et coordonnées du compte

Matricule :

| | | | |
|---|---------------------|---------------|--|
| Nom et prénom du (des) titulaire(s) | | | N° de téléphone |
| Adresse Saints-Anges, QC, G0S 3E0 | | | Courriel |
| Nom de l'institution financière où est détenu le compte | N° de l'institution | N° de transit | N° de compte (avec chiffre vérificateur) |

Organisme bénéficiaire – Information de contact

| | |
|--|----------------------------------|
| Nom de l'organisme Municipalité de Saints-Anges | Courriel info@saintsanges.com |
| Adresse 494, avenue Principale, Saints-Anges, QC, G0S 3E0 | Téléphone (418) 253-5230 |

Autorisation de retrait

Je, soussigné(e), autorise la Municipalité de Saints-Anges à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte mensuellement à l'institution financière désignée ci-dessus.

- Le montant du retrait correspondra au total du compte de taxes annuel réparti sur dix versements.
- À moins d'avis contraire de ma part, le débit préautorisé sera reconduit année après année. Le montant du prélèvement sera ajusté annuellement en fonction du solde à payer à mon compte de taxes municipales que j'aurai reçu au moins 10 jours avant la date d'échéance du premier paiement.

Renonciation :

J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement.

Changement ou annulation :

J'informerais la Municipalité de Saints-Anges, dans un délai raisonnable, de tout changement aux présentes. Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 30 jours. Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de Paiements Canada à l'adresse <https://www.paiements.ca>. Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part. Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation. Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à la Municipalité de Saints-Anges équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée ci-dessus.

Remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter <https://www.paiements.ca>.

L'institution financière me remboursera, au nom de la Municipalité de Saints-Anges, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils du retrait pour un DPA personnel et dans les 10 jours ouvrables du retrait pour un DPA d'entreprise, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible.

Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira. Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre la Municipalité de Saints-Anges et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

Consentement à la communication de renseignements

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au débit préautorisé soient communiqués à l'institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

Signature du ou des titulaires

| | |
|--|----------------------------|
| _____ Signature du titulaire du compte | _____ Date (jj/mm/aaaa) |
| _____ Signature du second titulaire (s'il s'agit d'un pour lequel deux signatures sont requises) | _____ Date (jj/mm/aaaa) |

IMPORTANT : Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser la Municipalité de Saints-Anges.

POUR PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Paiement internet AccèsD : Aux dates d'échéance indiquées sur votre compte de taxes.
 - Prélèvements préautorisés en 10 versements, du 1^{er} mars au 1^{er} décembre : Formulaire à compléter AU VERSO. (Si vous êtes déjà inscrits aux prélèvements préautorisés, vous n'avez pas à remplir le formulaire de nouveau. Les prélèvements débuteront le 1^{er} mars.)

Prélèvement automatique - Marche à suivre

Le prélèvement préautorisé vous permet de payer votre compte de taxes municipales en 10 versements, sans frais ni intérêt. Les montants seront prélevés directement dans votre compte bancaire à chaque échéance.

Exemple : Pour un compte de taxes de 2 500 \$, il y aura 10 versements de 250 \$, du 1^{er} mars au 1^{er} décembre.

Simplifiez votre gestion et adhérez au prélèvement automatique dès maintenant !

Dates d'échéance pour les prélèvements préautorisés, selon le montant du compte de taxes :

- Moins de 300 \$: Le prélèvement préautorisé sera effectué en un seul versement, le 1^{er} mars 2024.
- 300 \$ et plus : Les 10 versements seront prélevés les premiers (1^{er}) de chaque mois, à partir de mars 2024 jusqu'en décembre 2024 inclusivement.

Pour adhérer aux prélèvements préautorisés :

- Remplir le formulaire d'adhésion au paiement préautorisé au verso
- Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » afin d'éviter toute erreur de transcription
- Envoyer le tout avant le 19 février 2024 par la poste ou par courriel :

Par la poste : Municipalité de Saints-Anges, 494, avenue Principale, Saints-Anges, QC, G0S 3E0

Par courriel : info@saintsanges.com

- Chèque : Libellé à l'ordre de la Municipalité de Saints-Anges, aux dates d'échéance indiquées sur votre compte de taxes.
- Vous pouvez payer votre compte en vous présentant dans la majorité des institutions financières, aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques.

IMPORTANT : Il est de votre responsabilité d'informer la Municipalité d'un changement d'adresse ou d'une erreur perçue sur votre compte de taxes. Communiquez avec nous au (418) 253-5230 poste 101 et nous apporterons les modifications nécessaires, s'il y a lieu.